

Date de la convocation	21 mars 2023
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	2



BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

n°D20230327 – 14b

Objet : Protocole transactionnel avec le Conseil Départemental relatif au déversement des effluents en provenance du château de Laréole – Années 2021 et 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B6-1 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que le Département possède le château de Laréole, site touristique ouvert au public ;

Considérant que le Département, par ailleurs, a adhéré à Réseau31 le 1^{er} janvier 2010 et lui a transféré, entre autres compétences, l'ensemble de ses compétences dans le domaine de l'assainissement collectif ;

Considérant que les eaux usées en provenance du château de Laréole ont été prises en charge par Réseau31 en 2021 et en 2022 et il revient au Département de rembourser à Réseau31 le service fait ;

Considérant que, par le protocole joint, le Département s'engage à régler à Réseau31, pour solde de tout compte, un montant total de 6 668,80 € nets, au titre des années 2021 et 2022 ;

Considérant qu'en contrepartie Réseau31 se déclare intégralement satisfait et rémunéré par l'indemnisation et renonce expressément à toute action portant sur le règlement de ladite indemnisation ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver le protocole transactionnel relatif au déversement des effluents en provenance du château de Laréole par lequel le Département doit verser à Réseau31 la somme de 6668,80 € nets au titre des années 2021 et 2022, ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole et tous les documents s'y rapportant.

Résultat du vote	Pour	13	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1 + 1 proc.

Patrice LAGORCE
 Vice-Président



Annexe : Projet de protocole

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- le **Conseil Départemental de la Haute-Garonne**, 1, boulevard de la Marquette – 31 090 Toulouse Cedex 9, représenté par son Président, **Monsieur Sébastien VINCINI**, dûment habilité par une délibération du
ci-après dénommé le « **Département** »
- le **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**, ZI de Montaudran – 3, rue André Villet – 31 400 Toulouse, représenté par son Vice-Président, **Monsieur Patrice LAGORCE**, dûment habilité par délibération du Bureau Syndical du
et arrêté portant délégation du 1^{er} juin 2022
ci-après dénommé le « **Réseau31** »
conjointement dénommés les « **parties** »

PREAMBULE

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Le Département possède le château de Laréole, site touristique ouvert au public.

Le Département, par ailleurs, a adhéré à Réseau31 le 1^{er} janvier 2010 et lui a transféré, entre autres compétences, l'ensemble de ses compétences dans le domaine de l'assainissement collectif.

Les eaux usées en provenance du château de Laréole ont été prises en charge par Réseau31 en 2021 et 2022.

Aussi, les parties entendent convenir de ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA TRANSACTION

La présente transaction a pour objet de prévenir tout litige susceptible de survenir entre les parties en raison du défaut de base contractuelle pour procéder au paiement des sommes dues par le Département à Réseau31 au titre de la prise en charge des eaux usées provenant château de Laréole pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à régler à Réseau31, pour solde de tout compte, un montant total de 6 668,80 € nets au titre du service rendu correspondant à la prise en charge des eaux usées en provenance du château de Laréole pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Le détail du calcul du montant revenant à Réseau31 est joint en annexes 1 et 2.

Conseil Départemental 31 – Réseau31 - Eaux usées en provenance du Château de Laréole
Années 2021 et 2022
Protocole transactionnel

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE RESEAU 31

Réseau31 se déclare entièrement et définitivement rémunéré au titre du service rendu en cause.

ARTICLE 4 : RENONCIATION A RECOURS

En contre partie de l'exécution de la présente transaction, les parties se déclarent intégralement satisfaites et rémunérées par indemnisations au titre du litige que la transaction a pour objet de prévenir.

Les parties déclarent renoncer expressément à toute action portant sur le règlement desdites indemnisations.

Conformément à l'article 2052 du Code Civil, cette transaction a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Elle ne pourra être attaquée ni pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion.

ARTICLE 5 : TEXTE DE REFERENCE

La présente transaction est régie par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Fait à Toulouse, le

En deux exemplaires originaux

Pour le Département

(mention manuscrite

« Bon pour renonciation à tout recours »)

Pour Réseau31

(mention manuscrite

« Bon pour renonciation à tout recours »)

Patrice LAGORCE
Vice-Président

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 031-200023596-20230327-0327_14_2-DE



Annexe 1

ConV Déversement des eaux usées en Provenance du château de Laréole Redevance 2021

ICHT-E ₀	108,8	connu au 01/01/2017
ICHT-F ₀	112,2	connu au 01/01/2017
ICHT-E	121,6	connu au 01/01/2021
ICHT-F	124,8	connu au 01/01/2021

$$K=0,15+0,51((\text{ICHT-E}/\text{ICHT-E}_0)+0,34)((\text{ICHT-F}/\text{ICHT-F}_0))$$

$$K= 1,09818182$$

PF ₀	1 420,00 €	PF :	1 559,42 €
PV ₀	1,43 €	PV :	1,57 €

Index au 09/03/2021	47246 m ³
Index au 14/02/2022	49020 m ³

Volumes 1774 m³

Rdevance

PF HT	1 559,42 €
Conso HT	3 059,41 €

Montant HT **4 618,83 €**

Annexe 2

ConV Déversement des eaux usées en Provenance du château de Laréole Redevance 2022

ICHT-E ₀	108,8	connu au 01/01/2017
ICHT-F ₀	112,2	connu au 01/01/2017
ICHT-E	122,8	connu au 01/01/2022
ICHT-F	125,8	connu au 01/01/2022

$$K=0,15+0,51((\text{ICHT-E}/\text{ICHT-E}_0)+0,34)((\text{ICHT-F}/\text{ICHT-F}_0))$$

$$K= 1,10683712$$

PF ₀	1 420,00 €	PF :	1 571,71 €
PV ₀	1,43 €	PV :	1,58 €

Index au 14/02/2022	49020 m ³
Index au 01/01/2023	49293 m ³

Volumes 273 m³

Rdevance

PF HT	1 571,71 €
Conso HT	478,26 €

Montant HT **2 049,97 €**

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 031-200023596-20230327-0327_14_2-DE